

12/6/15

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur la Turquie

Embargo : mercredi 11 novembre 1992 à 00 h 01 GMT

Index AI : EUR 44/109/92

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES
ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

TURQUIE

Le gouvernement turc ne fait rien face à la dégradation de la situation des droits de l'homme

Amnesty International a déclaré ce jour (mercredi 11 novembre 1992) que le nouveau gouvernement turc n'avait pas tenu la promesse faite il y a un an d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Depuis on a signalé un nombre sans précédent d'assassinats politiques, et le recours à la torture semble toujours aussi répandu.

Dans un rapport publié ce jour, l'Organisation indique : « *Les autorités turques ont beaucoup parlé mais elles n'ont pas fait grand-chose. Le nouveau gouvernement avait pris des engagements à propos des droits de l'homme et notamment de la torture, mais à l'instar de ceux qui l'ont précédé, il n'a rien fait pour mettre un terme à cette pratique.* »

Selon Amnesty International, des assassinats politiques, perpétrés dans bien des cas avec la participation des forces de sécurité, sont signalés presque quotidiennement. L'Organisation a recueilli par ailleurs des centaines de témoignages faisant état de tortures infligées tant à des hommes qu'à des femmes et à des enfants, et au moins 10 personnes sont mortes en garde à vue apparemment après avoir été torturées.

Il semble que les forces de sécurité opèrent pratiquement en toute impunité dans le sud-est de la Turquie. C'est ainsi qu'en 1992, au moins 100 civils non armés ont trouvé la mort après que des membres des forces de sécurité eurent ouvert le feu sur des manifestants non violents ou tiré à l'aveuglette dans des quartiers résidentiels en « *représailles* » des attaques menées par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Plus de 50 villageois et personnalités politiques locales ont été tués en 1991 dans des circonstances où les forces de sécurité étaient impliquées. Au cours des douze derniers mois, la méthode a changé : plus d'une centaine d'hommes kurdes – journalistes, hommes politiques locaux, membres du Parti populaire du travail (HEP), entre autres – ont été abattus au cours de « *meurtres mystérieux* ».

Ceux-ci ont souvent été attribués à une organisation locale appelée *Hezbollah* (Parti de Dieu). La plupart des victimes avaient toutefois auparavant été menacées, arrêtées ou torturées par la police, et un nombre croissant d'éléments indiquent que ces meurtres sont commis avec la connivence des forces de sécurité, voire à leur instigation.

Ramazan Sat, arrêté le 24 mars 1992, a été interrogé pendant douze jours au siège de la police de Batman car on le soupçonnait d'avoir hébergé des membres du PKK. Il aurait été torturé et menacé par des policiers qui lui auraient dit : « *La prochaine fois, on ne viendra pas te chercher chez toi ; on te tuera dans la rue sans que personne ne*

22/6/15

nous remarque. » Cet homme a été attaqué par des inconnus trois mois plus tard, le 3 juillet, dans une rue de Batman ; il est mort à l'hôpital.

Le gouvernement n'a ordonné aucune enquête publique sur ces morts malgré les appels réitérés d'Amnesty International pour obtenir la désignation de commissions d'enquête.

La torture, répandue en Turquie depuis plus de dix ans, continue à être infligée quotidiennement dans les postes de police de toutes les régions du pays. Les détenus sont torturés pendant leur garde à vue prolongée dans les locaux de la police, où ils sont généralement retenus au secret. Les propositions de réforme émanant du gouvernement turc ne prévoient pas une réduction suffisante de la durée de la garde à vue pour protéger les détenus. En outre, les prisonniers politiques sont exclus du champ d'application du projet de loi alors qu'ils risquent plus que d'autres d'être torturés.

Des détenus ont affirmé à des représentants de l'Organisation qu'ils avaient été sauvagement battus, qu'ils avaient reçu des décharges électriques et avaient même été violés avec une matraque par des policiers qui voulaient leur arracher des aveux. D'autres ont déclaré qu'on les avait suspendus par les bras à un poteau, aspergés d'eau glacée et qu'ils avaient subi des sévices sexuels pendant leur garde à vue. Les victimes et leurs familles sont menacées par la police lorsqu'elles tentent d'intenter une action en justice contre les tortionnaires.

Les violations des droits de l'homme imputables aux forces de sécurité sont commises dans un climat de violence politique. Le PKK et d'autres groupes d'opposition se livrent à des exactions, notamment en "exécutant" des prisonniers et en tuant des civils non armés.

Amnesty International condamne fermement ces agissements, qui ne peuvent cependant justifier en aucun cas la violation par les autorités turques des droits fondamentaux.

L'Organisation conclut : « *Il est temps pour le gouvernement turc d'assumer ses responsabilités au regard du droit international et de déférer à la justice les auteurs de violations des droits de l'homme. Trop de gens ont déjà souffert ; le gouvernement doit agir sans délai pour empêcher que d'autres personnes ne soient victimes en Turquie de violations flagrantes de leurs droits fondamentaux.* »

FIN DU COMMUNIQUÉ